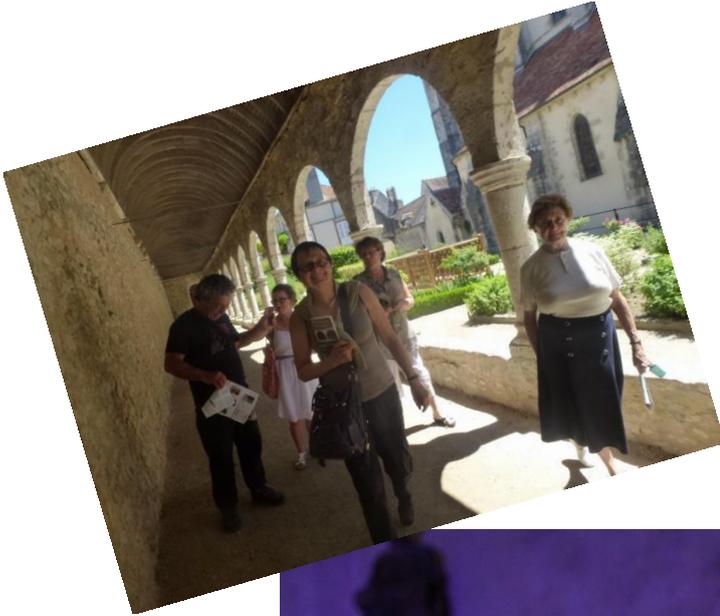




Le Lien

Bulletin municipal officiel de Donnemarie-Dontilly n° 104 – juillet 2014



Les élections municipales sont maintenant derrière nous, une majorité d'entre vous a choisi de reconduire l'équipe sortante afin qu'elle poursuive son action. Le scrutin du 30 mars a permis d'élire 18 conseillers majoritaires et d'y adjoindre 5 conseillers des listes adverses. Mon souhait est maintenant de pouvoir travailler ensemble dans un esprit de large concertation : 6 commissions municipales ont été créées et ouvertes à tous les conseillers. Chaque commission, pilotée par un adjoint référent, s'est mise au travail.

Michel Grisetto, en charge de la Commission bâtiments, Eau et assainissement.

Programmation 2014/2015 : entretien des bâtiments et suivi du chantier de réhabilitation de la cantine de l'école élémentaire.

Fin du programme de réhabilitation des branchements plombs, travaux d'extension et extension des assainissements du boulevard du Nord, travaux d'extension de la défense incendie boulevard d'Haussonville, mise en place d'une consultation pour les nouvelles Délégations de Service Public (DSP) eau et assainissement.

Ginette Monpoix, en charge de la commission Urbanisme et Voirie.

Programmation 2014/2015 : suivi des travaux d'entretien annuel des voiries, suivi des travaux du boulevard du Nord, préparation des réfections rue Champeaux, rue du cloître, lancement de la consultation de réhabilitation des Places des Jeux et du Marché.

Instruction des dossiers d'urbanisme, aide et conseils aux particuliers, visites de conformités.

Pascal Girault, en charge de la culture et de la vie associative.

Programmation 2014/2015 : relance de la fête de la musique, nouvelle édition de la course verte du montois et sa version nocturne, VTT.. Elaboration de la programmation annuelle, aide aux associations pour la mise en place de nouvelles manifestations, gestion des salles, attribution des subventions.

Danielle Vo Van, en charge de la communication et du développement touristique.

Relation avec les médias, coordination du comité de rédaction du bulletin d'informations municipales « Le Lien » et du Flash Infos, élaboration du nouveau guide municipal.

Vice-présidente du syndicat d'initiative du canton de Donnemarie-Dontilly.

Jean-Claude Borzucki, en charge de l'enfance et de la jeunesse.

Relation avec les enseignants des écoles maternelle et élémentaire, relation avec les parents d'élèves en ce qui concerne le fonctionnement des services municipaux : garderie, accueil de loisirs et restauration scolaire.

Mise en place du suivi des temps d'animation périscolaire dans le cadre de l'installation du nouveau calendrier scolaire.

Jacqueline Chevillard, en charge de l'action sociale, du CCAS et du logement.

Réception des familles pour l'assistance à la constitution des dossiers de demandes d'aide (services sociaux, logements, aides diverses) organisation des travaux du CCAS, relation avec les services sociaux du Conseil Général, lien avec les associations d'insertion, aides et conseils.

Dans un souci de proximité, chacun des 6 adjoints reçoit sur rendez-vous en mairie, il suffit d'en faire la demande auprès du secrétariat au 01.64.60.21. 80.

Sachez en outre que chaque jeudi soir, l'équipe municipale se réunit en salle du conseil ; les 23 conseillers y ont leur place. Nous évoquons ainsi l'état des travaux, le fonctionnement de chaque commission autant que de besoin, les demandes diverses reçues par courrier, par mail ou directement auprès d'un conseiller. Toute demande reçoit une réponse, toute réponse est issue d'une concertation entre les conseillers présents.

L'heure est donc maintenant à l'action et chacun quelle que soit sa place au conseil peut y participer.

Serge Rossière-Rollin,
Maire,

Vice-Président de la Communauté de Communes Bassée-Montois.

Conseil Municipal du 6 mars

COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE 2013

Le conseil municipal a approuvé le compte de gestion de la commune établi par le trésorier pour l'exercice 2013. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

COMPTE DE GESTION SERVICE ASSAINISSEMENT 2013

Il en est de même pour le service assainissement, le conseil municipal, à l'unanimité :

▶ Approuve le compte de gestion du service assainissement établi par le trésorier pour l'exercice 2013.

COMPTE DE GESTION SERVICE DES EAUX 2013

Le conseil municipal, à l'unanimité :

▶ Approuve le compte de gestion du service des eaux établi par le trésorier pour l'exercice 2013.

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2013

Monsieur FISTON, Adjoint, présente le compte administratif 2013 de la commune élaboré par Monsieur le Maire, qui s'établit ainsi :

1 – Section de fonctionnement :	
Recettes	2 764 929.48 €
Dépenses	2 595 271.25 €
Excédent de l'exercice 2012	434 021.31 €
Part affectée à l'Invest. 2012	270 000.00 €
Excédent de clôture 2013	333 679.54 €

2- Section d'investissement :	
Recettes	587 084.71 €
Dépenses	616 700.99 €
Excédent 2012	114 435.64 €
Excédent de clôture 2013	84 819.36 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, hors la présence du Maire, le compte administratif 2013.

COMPTE ADMINISTRATIF SERVICE ASSAINISSEMENT 2013

Monsieur FISTON, Adjoint, présente le compte administratif 2013 du service assainissement

élaboré par Monsieur le Maire, qui s'établit ainsi :

1 – Section de fonctionnement :	
Recettes	124 848.91 €
Dépenses	113 213.45 €
Excédent de 2012	31 930.20 €
Part. affecté à invest. 2012	31 930.20 €
Résultat de l'exercice 2013	11 635.46 €

2- Section d'investissement :	
Recettes	211 419.68 €
Dépenses	67 705.81 €
Excédent de 2012	104 726.67 €
Résultat de l'exercice	248 440.54 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, hors la présence du Maire, le compte administratif 2013 du service Assainissement.

COMPTE ADMINISTRATIF SERVICE DES EAUX 2013

Monsieur FISTON, Adjoint, présente le compte administratif du service des eaux élaboré par Monsieur le Maire, qui s'établit ainsi :

1 – Section de fonctionnement :	
Recettes	80 684.62 €
Dépenses	28 011.77 €
Excédent de 2012	47 058.59 €
Part. affecté à invest. 2012	47 058.59 €
Résultat de 2013	52 672.85 €
Résultat de clôture 2013	52 672.85 €

2- Section d'investissement :	
Recettes	91 501.31 €
Dépenses	86 897.12 €
Excédent de 2012	290 250.25 €
Résultat de l'exercice 2013	4 604.19 €
Résultat de clôture 2013	294 854.44 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, hors la présence du Maire, le compte administratif 2013 du service des Eaux.

DEMANDE SUBVENTION DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – EXERCICE 2014

Vu la liste des catégories d'opération éligibles en 2014 au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR),

Vu les travaux à envisager en 2014,

Considérant que la commune bénéficie de la majoration de 10 % compte tenu de son potentiel financier,

Le Conseil Municipal décide :

▶ de rapporter sa délibération du 30 Janvier 2014 concernant la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux,

▶ les opérations suivantes :

1ère catégorie : Opérations scolaires
Travaux d'aménagement des salles de classe de l'école élémentaire de l'Auxence pour installation d'un réseau informatique,

☛ montant de 3 695.00 € HT.

2ème catégorie : Défense incendie
Renforcement du réseau d'eau potable permettant le bouclage centre-ville/école élémentaire

☛ montant de 46 574.11 € HT

▶ sollicite l'aide financière de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2014,

▶ arrête les modalités de financement suivantes :

- 1ère catégorie – opérations scolaires
Subvention DETR 40 % 1 478.00 €
- 2ème catégorie – défense incendie
Subvention DETR 35 % 16 300.94 €

La partie non subventionnée sera autofinancée.

INDEMNITE FORFAITAIRE COMPLEMENTAIRE POUR ELECTIONS

Considérant que la rémunération des travaux supplémentaires effectués à l'occasion des consultations électorales est assurée soit en indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour ceux des agents pouvant y prétendre, soit par le versement d'une indemnité forfaitaire complémentaire pour élections calculée réglementairement sur la base de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires de deuxième catégorie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

1er : d'instaurer l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections en faveur des fonctionnaires titulaires et stagiaires qui en raison de leur grade ou de leur indice sont exclus du bénéfice des indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

2e : d'assortir, au montant mensuel de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires de deuxième catégorie en vigueur à ce jour et actualisé au 1er juillet 2010 (1 078,72 € : 12 = 89,89 €), un coefficient multiplicateur de 8 de façon à déterminer un crédit par bénéficiaire et par tour de scrutin.

3e d'autoriser l'autorité territoriale à procéder aux attributions individuelles en fonction du travail effectué à l'occasion des élections.

INFORMATIONS DIVERSES

Tenue des bureaux de vote

Il est procédé à l'établissement de la tenue des bureaux de vote des élections municipales des 23 et 30 Mars prochains par les conseillers municipaux.

Travaux Boulevard du Nord

Monsieur DUL fait un rapide point sur les travaux Boulevard du Nord dont le chantier d'enfouissement des réseaux se termine. Les travaux de mise en place des luminaires par l'entreprise DRTP vont suivre.

SMETOM

Monsieur DUL, délégué au SMETOM : syndicat de collecte des ordures ménagères, rend compte de la dernière assemblée au cours de laquelle il a été décidé de ne pas augmenter la contribution aux communes, seule la base change en fonction des nouvelles constructions.

Parking et City Stade

Monsieur le Maire précise que les travaux de stationnement rue des Ecoles, à l'emplacement du mini-club, sont achevés, l'implantation des structures du City Stade va pouvoir commencer ce printemps.

Remerciements de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire remercie tous les conseillers municipaux pour leur implication au sein du conseil durant ce mandat qui s'achève et adresse un mot en particulier pour les conseillers qui ne se représentent pas (Mmes BAILLIN, CHABOCHE, MM. FISTON, SANTERRE, LECANU, MOREL).

Une pensée toute particulière est adressée à Florence FREY, conseillère municipale, décédée brutalement en début de mandat et à Fabrice GRESSANT qui a dû démissionner pour raisons personnelles.



Conseil Municipal du 4 avril

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET ELECTIONS

La séance est ouverte par M. ROSSIERE-ROLLIN Serge, Maire sortant, qui a déclaré les membres du conseil municipal installés dans leurs fonctions :

ROSSIERE-ROLLIN Serge, LETERRIER Carine, PASCUAL-MARTIN Thierry, MONPOIX Ginette, GIRAULT Pascal, VO VAN Danielle, GRISETTO Michel, MOULET Valérie, BORZUCKI Jean-Claude, CHEVILLARD Jacqueline, POTEAU Rodolphe, BOUGEANT Jocelyne, BEAUSSART Hervé, LAFOSSE Karine, LEBAS Nicolas, MULLIEZ Marianne, DESANTIGNY Italo, ESPOSITO Cécile, ARLAIS Michel, PIRSON Sandrine, MENEZ Patrick, MINASSIAN Fabienne, ONDOA-BELINGA Georges.

Madame LETERRIER Carine a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. 2121-15 du CGCT).

ELECTION DU MAIRE

Madame MONPOIX, Présidente, demande qui se présente aux fonctions de maire :
Monsieur ROSSIERE-ROLLIN Serge
Monsieur MENEZ Patrick.

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants	23
c. Nombre de suffrages nuls	0
d. Nombre de suffrages exprimés	23
e. Majorité absolue	12

Ont obtenu :

Monsieur ROSSIERE-ROLLIN Serge 18 voix
Monsieur MENEZ Patrick 5 voix

Monsieur ROSSIERE-ROLLIN Serge a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 6 adjoints.

Il vous est proposé de porter à 6 le nombre de postes d'adjoint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 18 voix pour, 5 abstentions, la détermination à 6 postes le nombre d'adjoints au maire.

ELECTION DES ADJOINTS

Candidatures aux fonctions d'adjoints au maire

Le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Le Maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée. Elle est composée de :

M. GRISETTO Michel,
Mme MONPOIX Ginette,
M. GIRAULT Pascal,
Mme VO VAN Danielle,
M. BORZUCKI Jean-Claude,
Mme CHEVILLARD Jacqueline.

Résultats du premier tour de scrutin

Il est procédé à l'élection des adjoints sous le contrôle du bureau.

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants	23
c. Nombre de suffrages nuls	5
d. Nombre de suffrages exprimés	18
e. Majorité absolue	10

A obtenu :

Liste GRISETTO 18 voix

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur GRISETTO Michel. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation.



VOS ELUS

Serge ROSSIERE-ROLLIN,



Michel GRISSETTO



Ginette MONPOIX



Pascal GIRAULT



Danielle VO VAN



Jean-Claude BORZUCKI



Jacqueline CHEVILLARD



LETERRIER Carine



PASCUAL-MARTIN
Thierry



MOULET Valérie



POTEAU Rodolphe



BOUGEANT Jocelyne



BEAUSSART Hervé



LAFOSSE Karine



LEBAS Nicolas



MULLIEZ Marianne



DESANTIGNY Italo



ESPOSITO Cécile



ARLAIS Michel



PIRSON Sandrine



MENEZ Patrick

MINASSIAN Fabienne

ONDOA-BELINGA

Conseil Municipal du 10 avril

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire demande aux conseillers leur accord afin d'envoyer les convocations et les comptes rendus du conseil et des commissions par mail. A l'unanimité, les conseillers sont favorables.

FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Le conseil municipal décide de fixer à **10** le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

DESIGNATION DES MEMBRES DU CCAS

Le maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS.

A bulletins secrets, ont été proclamés membres du conseil d'administration :

M. GIRAULT Pascal, Mmes VO VAN Danielle, CHEVILLARD Jacqueline, BOUGEANT Jocelyne et MINASSIAN Fabienne

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Conseil Municipal, à bulletins secrets, décide de procéder à l'élection :

Président : M. ROSSIERE-ROLLIN Serge.

Membres titulaires : M. GRISETTO Michel, Mmes MONPOIX Ginette et LETERRIER Carine.

Délégués suppléants : M. PASCUAL MARTIN Thierry, Mme LAFOSSE Karine et M. MENEZ Patrick

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DELEGATION DE SERVICES PUBLICS

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres de délégation de services publics,

Président : M. ROSSIERE-ROLLIN Serge,

Membres titulaires, MM. GRISETTO Michel, BEAUSSART Hervé et MENEZ Patrick

Délégués suppléants : Mmes MONPOIX Ginette, ESPOSITO Cécile et LAFOSSE Karine.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MAISON DE RETRAITE

Le Conseil Municipal **DESIGNE**, à bulletins secrets, pour siéger à la Maison de Retraite :

Président : M. ROSSIERE-ROLLIN Serge,
Délégués titulaires : MM. GIRAULT Pascal et BORZUCKI Jean-Claude.
Délégués suppléants : Mmes MONPOIX Ginette et VO VAN Danielle.

C.N.A.S.

Déléguée titulaire : Mme MOULET Valérie
Déléguée sup : Mme BOUGEANT Jocelyne

SMETOM-GEEODE

Délégués titulaires : MM.PASCUAL-MARTIN Thierry et BEAUSSART Hervé.

Délégués suppléants : M. ROSSIERE-ROLLIN Serge et Mme MULLIEZ Marianne

SDESM SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE SEINE-ET-MARNE

Délégués titulaires : M. GRISETTO Michel et Mme LETERRIER Carine

Délégué suppléant : Mme LAFOSSE Karine

SMEP DU GRAND PROVENOIS

Délégué titulaire : M. MENEZ Patrick
Délégué suppléant : M. PASCUAL-MARTIN Thierry

SYNDICAT DE L'AUXENCE

Délégués titulaires : Mmes ESPOSITO Cécile et MINASSIAN Fabienne

Délégué suppléant : M. GRISETTO Michel

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PISCINE A NANGIS (S.I.C.P.A.N.)

Délégués titulaires : M. GIRAULT Pascal, Mmes VO VAN Danielle, ESPOSITO Cécile et MOULET Valérie.

Délégués suppléants : Mme LETERRIER Carine, MM. BEAUSSART Hervé, LEBAS Nicolas et ARLAIS Michel

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES
INTERCONNEXIONS EN EAU POTABLE
DU BAS MONTOIS**

Délégués titulaires : MM. ROSSIERE-ROLLIN Serge et GRISSETTO Michel.

Délégués suppléants : Mmes LAFOSSE Karine et MINASSIAN Fabienne

SYNDICAT D'INITIATIVE

Délégués titulaires : Mmes VO VAN Danielle et PIRSON Sandrine.

Délégués suppléants : Mmes BOUGEANT Jocelyne et MULLIEZ Marianne

CORRESPONDANT DEFENSE

Mme MULLIEZ Marianne.

COMMISSIONS COMMUNALES

1^{er} adjoint – GRISSETTO Michel : Bâtiments municipaux, éclairage public, Eau et Assainissement

MONPOIX Ginette, POTEAU Rodolphe, ESPOSITO Cécile, LAFOSSE Karine, LETERRIER Carine, ARLAIS Michel.

2^{ème} Adjointe – MONPOIX Ginette : Voirie, Espaces publics et urbanisme

GRISSETTO Michel, BORZUCKI Jean-Claude, PASCUAL MARTIN Thierry, POTEAU Rodolphe, ESPOSITO Cécile, BEAUSSART Hervé, LAFOSSE Karine, LETERRIER Carine, ARLAIS Michel.

3^{ème} Adjoint – GIRAULT Pascal : Culture, animation et vie associative

VO VAN Danielle, BORZUCKI Jean-Claude, CHEVILLARD Jacqueline, ESPOSITO Cécile, BEAUSSART Hervé, MOULET Valérie, LEBAS Nicolas, LETERRIER Carine.

4^{ème} Adjointe – VO VAN Danielle : Tourisme communication et relation avec les médias

GIRAULT Pascal, CHEVILLARD Jacqueline, BOUGEANT Jocelyne, PIRSON Sandrine.

5^{ème} Adjoint – BORZUCKI Jean-Claude : Enfance, Jeunesse

GIRAULT Pascal, BEAUSSART Hervé, MOULET Valérie, LEBAS Nicolas, LETERRIER Carine, MENEZ Patrick, MINASSIAN Fabienne.

6^{ème} Adjointe – CHEVILLARD Jacqueline : Cohésion sociale, Solidarité, Logement

GIRAULT Pascal, BOUGEANT Jocelyne, MINASSIAN Fabienne.

Délégué - PASCUAL Martin Thierry - chargé du cadre de vie
Environnement, transports, aménagement du territoire, Patrimoine et Développement Economique

MONPOIX Ginette, BORZUCKI Jean-Claude, POTEAU Rodolphe, MULLIEZ Marianne, MINASSIAN Fabienne.

DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

1. De procéder, dans les limites **d'un montant unitaire de 300 000 €**, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Les délégations consenties en application du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

2. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

3. De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

4. De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

5. De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

6. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

7. De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

8. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

9. D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire,

10. D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;

11. Régler les conséquences des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 € par sinistre ;

12. De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 100 000 € par année civile.

REVERSEMENT D'UNE PARTIE DES INDEMNITES DES ELUS AU CCAS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que depuis 2010 le maire et les adjoints versaient au Centre Communal d'Action Sociale une petite partie de leur indemnité et propose aux nouveaux élus de reconduire cette initiative,

Avec accord du maire et des adjoints, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte une diminution d'environ **8 %** des indemnités du Maire et des Adjoints, à compter des nominations.
- Décide que la différence sera reversée mensuellement au CCAS de la commune.

INDEMNITES DE FONCTION AU MAIRE

Vu la délibération du Conseil Municipal du 10 Avril 2014 décidant le versement d'environ 8% des indemnités maire et adjoints au Centre Communal d'Action Sociale,

Considérant le nombre d'habitants **2 838** et le taux maximal de **43 %** de l'indice 1015 avec possibilité d'ajouter **15 %** compte tenu que la commune est chef-lieu de canton,

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, et avec effet au 4 Avril 2014, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à **43 %**.

INDEMNITES DE FONCTIONS AUX ADJOINTS AUX MAIRES

Vu la délibération du Conseil Municipal du 10 Avril 2014 décidant le versement d'environ 8% des indemnités maire et adjoints au Centre Communal d'Action Sociale,

Considérant le nombre d'habitants **2 838** et le taux maximal de **16.50 %** de l'indice 1015 avec possibilités d'ajouter **15 %** compte tenu que la commune est chef-lieu de canton,

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, et avec effet au 4 Avril 2014, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à **16.50 %**.

INDEMNITES DE FONCTION DE CONSEILLER MUNICIPAL TITULAIRE DE DELEGATION

Vu la délibération du Conseil Municipal du 10 Avril 2014 décidant le versement d'environ 8% des indemnités maire et adjoints au Centre Communal d'Action Sociale,

Monsieur le Maire précise que les conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au maire et aux adjoints ayant reçu délégation. En aucun cas l'indemnité versée à un conseiller municipal ne peut dépasser l'indemnité maximale susceptible d'être allouée au maire de la commune.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'allouer, avec effet au 4 Avril 2014, une indemnité de fonction au conseiller municipal délégué suivant:

► M. PASCUAL MARTIN Thierry, conseiller municipal délégué par arrêté municipal en date du 4 Avril 2014 et ce, au taux de **6 %** de l'indice brut 1015 (soit 228.06 € brut mensuel) soit un montant annuel de 2 737.06 € (valeur au 1/07/2010). Cette indemnité sera versée mensuellement.

INDEMNITES DU RECEVEUR MUNICIPAL

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'allouer à Monsieur LEGER Jean-François l'indemnité de conseil et l'indemnité de budget telle qu'elles ressortent des dispositions de l'arrêté du 16 décembre 1983, à taux plein, à compter de l'année 2014.

AMORTISSEMENTS DES BIENS

Monsieur le Maire explique que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

Il précise que depuis l'exercice 2008, le Conseil Municipal avait décidé l'amortissement des bâtiments, des travaux de voirie et des réseaux. Il propose au Conseil de ne plus amortir ces biens considérant que ces amortissements ne sont pas obligatoires (communes < 3500 hab.) et que les amortissements des futurs travaux d'investissement vont grever fortement la section de fonctionnement,

S'agissant du calcul des dotations aux amortissements, Monsieur le Maire précise que :

- la base est le coût d'acquisition ou de réalisation de l'immobilisation (valeur toutes taxes comprises) ;
- la méthode retenue est la méthode linéaire ;
- la durée est fixée par l'assemblée délibérante.

Monsieur le Maire propose les durées d'amortissements suivantes :

Biens	Durées
Frais d'études et d'insertion non suivis de réalisation	5 ans
Logiciel	2 ans
Voiture	7 ans
Camion et véhicule industriel	7 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel classique	6 ans
Installation et appareil de chauffage	10 ans
Equipement garages et ateliers	10 ans
Equipement des cuisines	10 ans
Equipement sportif	10 ans
Bien de faible valeur - de 600 €	1 an

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de ne plus amortir à compter de l'exercice 2014 (amortissable à partir de 2015) les bâtiments, les travaux de voirie et réseaux,

- d'adopter les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessus,
- de charger Monsieur le Maire de faire le nécessaire.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXCEDENT 2013 DE LA COMMUNE

Constatant que le compte administratif 2013 fait apparaître un excédent de fonctionnement de : **333 679.54 €**,

Le Conseil Municipal décide par 18 voix pour et 5 abstentions, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- ✓ Affectation en réserves à la section investissement : **176 605.77 €**
- ✓ Maintien en section de fonctionnement : **157 073.77 €**

FIXATION DES TAUX DES 4 TAXES

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de ne pas augmenter pour l'année 2014 les taux des 4 taxes,

Le Conseil Municipal, par 18 voix pour et 5 abstentions, décide de maintenir les taux des 4 taxes directes locales pour 2014 à l'identique de ceux de 2013 :

TAXES	2013	2014
Habitation	16.70 %	16.70 %
Foncier bâti	17.06 %	17.06 %
Foncier non bâti	43.64 %	43.64 %
CFE	20.23 %	20.23 %

BUDGET PRIMITIF 2014 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente le projet de budget 2014 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- **2 772 522.07 €** pour le fonctionnement,
- **1 575 619.20 €** pour l'investissement.

Le budget 2014 de la Commune est adopté par 18 voix pour et 5 abstentions.



**DETERMINATION DU TAUX DE LA TAXE
D'ENLEVEMENT DES ORDURES
MENAGERES**

Vu l'état de notification de la base d'imposition prévisionnelle à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de la commune pour l'année 2014 soit : **2 385 977**,

Vu la participation communale au SPECTOM demandée pour l'année 2014 : **406 303 €**,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe pour 2014 le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à :

$$\frac{406\,303\,€}{2\,385\,977} = 17.03\%$$

**AFFECTATION DU RESULTAT DE
FONCTIONNEMENT DE L'EXCEDENT 2013
DU SERVICE DES EAUX**

Constatant que le compte administratif 2013 du service des eaux fait apparaître un excédent de fonctionnement de : **52 672.85 €**,

Le Conseil Municipal décide par 18 voix pour et 5 abstentions, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit : Affectation en réserves à la section investissement : **52 672.85 €**

**TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT AVEC RESTAURATION,
CANTINE, GARDERIE, ETUDE, REPAS INDIVIDUEL**

Le Conseil Municipal fixe les tarifs à compter du 1^{er} mai 2014, par 18 voix pour et 5 abstentions :

	Enfant de la commune	Enfant extérieur
Cantine	3.87 €	5.38 €
Garderie seule	1.25 €	2.35 €
Etude surveillée seule	1.72 €	3.24 €
Etude surveillée puis garderie	2.30 €	4.30 €

▶ du repas individuel : **4.30 €**.

▶ de l'Accueil de Loisirs sans hébergement :

REVENU ANNUEL	1 ENFANT		2 ENFANTS	
	½ Journée Sans repas	Journée Avec repas	½ Journée Sans repas	Journée avec repas
< Inférieur à 14 961 €	3.72 €	7.44 €	3.49 €	6.98 €
Entre 14 962 € et 18 071 €	5.44 €	10.88 €	4.98 €	9.96 €
Entre 18 072 € et 37 687 €	6.36 €	12.72 €	5.86 €	11.72 €
Supérieur à 37 688 € et sans justificatif	7.28 €	14.56 €	6.82 €	13.64 €
Enfants domiciliés hors la commune	10.76 €	21.52 €	10.76 €	21.52 €

**BUDGET PRIMITIF 2014 DU SERVICE DES
DE EAUX**

Monsieur le Maire présente le projet de budget 2014 du service des eaux qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- **68 750.00 €** pour le fonctionnement,
- **400 838.85 €** pour l'investissement.

Le budget 2014 du service des eaux est adopté par 18 voix pour et 5 abstentions.

TAXE COMMUNALE EAU

Vu le budget primitif du service des eaux, Monsieur le Maire propose de maintenir le prix de l'eau au tarif 2013,

Le Conseil Municipal, par 18 voix pour et 5 abstentions décide de maintenir la taxe communale eau à **0.32 € HT/ m3**.

AUGMENTATION DES RECETTES COMMUNALES

Monsieur le Maire propose pour 2014 une augmentation des recettes communales correspondant au coût de la vie soit environ 1.2 %,

Monsieur MENEZ demande une augmentation de la caution de la salle polyvalente afin de pallier au coût engendré par une réparation supérieure à 500 €. Considérant qu'il est déjà difficile, pour un particulier ou même une association, d'avancer une caution de 500 €, le Conseil considère qu'il ne faut pas aller au-delà.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 18 voix pour et 5 abstentions :

⇒ fixe les recettes communales à compter du 1^{er} mai 2014, selon le tableau joint.

Produits domaniaux		TARIFS	
	Droits de place marché	Le camion	3.67 €
		Le mètre	0.59 €
		Camion outillage	62.85 €
		Double remorque	83.40 €
	Droits de place Fêtes foraines	Grand manège	123.30 €
		Petit manège	61.70 €
		Stand ou camion	51.30 €
	Concession cimetière de Donnemarie	30 ans	143.70 €
		50 ans	228.70 €
	Reprise concession Donnemarie et Dontilly	50 ans	563.00 €
	Cavurne	30 ans	70.80 €
		50 ans	113.30 €
	Colombarium	10 ans	660.00 €
		15 ans	797.00 €
	Taxe funéraire	Par jour	3.40 €
Location salle polyvalente		Caution	500.00 €
		Forfait ménage	205.00 €
	Habitants de la commune		303.00 €
	Habitants de la Communauté de Communes du Montois		612.00 €
	Associations locales (sauf Foyer Rural)	1 ^{ère} location	Gratuite
		2 ^{ème} location	190.40 €
		3 ^{ème} location	190.40 €
		4 ^{ème} location	95.00 €
	Foyer Rural regroupant plusieurs activités sportives et culturelles	1 ^{ère} location	Gratuite
		2 ^{ème} location	Gratuite
		3 ^{ème} location	190.40 €
		4 ^{ème} location	190.40 €
		5 ^{ème} location	95.00 €
Participation pour raccordement à l'égout			
	Construction nouvelle ou existante par logement (délib. Du 18/10/2012)		3 456.70 €
Location matériel	1 table + 2 bancs		4.75 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXCEDENT 2013 DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Constatant que le compte administratif 2013 du service assainissement fait apparaître un excédent de fonctionnement de **11 635.46 €**.

Le Conseil Municipal décide, par 18 voix pour et 5 abstentions, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Affectation en réserves à la section investissement **11 635.46 €**

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2014

Après lecture par Monsieur le Maire de la proposition des sommes allouées aux associations, Et après demande de précisions de la part de Monsieur ARLAIS sur quelques subventions, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote les subventions aux associations par 22 voix pour et une abstention :

NOM DE L'ORGANISME	MONTANT
ACJUSE.....	102.00 €
ACREDEPO.....	1 020.00 €
ADIL.....	150.00 €
AMICALE BOULISTES DU MONTOIS.....	306.00 €
AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS.....	190.00 €
AMICALE GASTON BURIN ET LES ANNEES 60 (2013).....	165.00 €
AMICALE GASTON BURIN ET LES ANNEES 60 (2014).....	170.00 €
AMICALE JEUNES SAPEURS POMPIERS.....	340.00 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS.....	175.00 €
ASSOC POUR LA SAUVEGARDE.....	55.00 €
ASTRO BASSEE MONTOIS.....	357.00 €
CAM FOOTBALL.....	4 406.00 €
CHORALE DU MONTOIS.....	714.00 E
CLUB SPORTIF BRAYTOIS.....	110.00 €
COLLEGE DU MONTOIS.....	205.00 €
COMITE CANTONAL FNACA.....	190.00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE ELEMENTAIRE.....	2 250.00 €
CROIX ROUGE FRANCAISE DE DIE DILY.....	377.00 €
ECOLE DE MUSIQUE.....	4 620.00 €
FAMILLES RURALES.....	495.00 €
FOYER RURAL.....	4 390.00 €
KARATE CLUB DU MONTOIS.....	755.00 €
L'ARBRE.....	105.00 €
L'ECHIQUIER DU MONTOIS.....	180.00 €
LES AMIS DES EGLISES DU MONTOIS ET DE LA BASSEE	102.00 €
LES DIABS DU MONTOIS.....	52.00 €
LES HIRONDELLES.....	525.00 €
MATERNELLE BUTTE SAINT PIERRE.....	1 326.00 €
ONZE VINGT QUATORZE.....	367.00 €
RESTOS DU CŒUR.....	105.00 €
REVEIL DU MONTOIS.....	1 326.00 €
SAUVEGARDE ENVIRONNEMENT.....	56.00 €
SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS.....	52.00 €
SILLAGE.....	255.00 €
TENNIS DE TABLE DU MONTOIS.....	366.00 €
DIVERS	5 171.00 €
	31 500.00 €

PERSONNEL COMMUNAL AVANCEMENT DE GRADES - FIXATION DU TAUX DE PROMOTION

Le conseil municipal décide d'adopter à l'unanimité les ratios suivants :

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	100 %
Garde champêtre chef	Garde champêtre chef principal	100 %

BUDGET PRIMITIF 2014 DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente le projet de budget 2014 du service assainissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- **125 938.00 €** pour le fonctionnement,
- **393 319.02 €** pour l'investissement.

Le budget 2014 est adopté par 18 voix pour et 5 abstentions.

TAXE COMMUNALE ASSAINISSEMENT

Vu le budget primitif du service assainissement, Monsieur le Maire propose de maintenir le prix de l'assainissement au tarif 2013,

Le Conseil Municipal, décide, par 18 voix pour et 5 abstentions, de maintenir la taxe communale assainissement à **0.42 € HT/ m3**.

REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DUE PAR ERDF

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum. Ce montant sera revalorisé automatiquement chaque année.

ADMISSION EN NON VALEUR

Vu la demande de Monsieur le Trésorier d'admettre en non-valeur une somme de 700.57 € compte tenu qu'il n'a pas pu recouvrer les titres concernés,

Le Conseil Municipal décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes concernant des impayés cantine pour une somme de 700.57 € pour les exercices 2008, 2009, 2010, 2012, 2013.



Naissances

PELLET Kélya, 20 vieille route de mons, le 21 novembre ; DELAUNAY Suzanne, 2 place des jeux, le 24 novembre ; ANDRÉ POK Taïs, 8 Boulevard d'Haussonville, le 2 décembre ; MORVANT PUBLIER Joannie, 8 rue de la joyette, le 5 décembre ; MERLE Jason, 8 résidence Saint-Augustin, le 26 décembre ; DIJOUX Evan, 1 chemin des fourneaux, le 28 janvier ; MENARD Naël, 2 route de mons, le 2 février ; MENARD Nathane, 2 route de mons, le 2 février ; BRIQUET Romy, 2 chemin de la Veillère, le 3 février ; AGULHON Alice, 12 rue de la forêt, le 3 mars ; VOTOT JONET Serayna, 14 rue de la porte de melun, le 14 mars ; FEUGUEUR Adam, 3 résidence Saint-Augustin, le 9 avril ; BOUGOT Angeline, 16 rue du Montpensier, le 29 avril ; JACQUET Justine, 12 chemin des Fourneaux, le 23 mai ; BÉCHARD Kélya, 1 avenue de la libération, le 6 juin ; SIMONOT Enzo, 4 Boulevard du nord, le 30 juin.

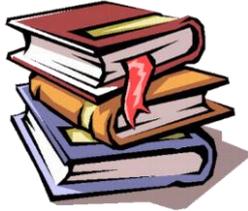
Mariages

CHENAULT Cédric/HUET Stéphane, 45 Avenue de Champabon, le 1^{er} février ; LEBLOND Sébastien/DURAND Linda, 14 rue du gros caillou, le 28 juin ; SAINTON Olivier/JULIEN Florence, 23 boulevard du nord, le 28 juin.

Décès

BOURGEOIS Huguette Epse GIRARD, 12 rue du Parc, le 24 novembre ; LEVINE Odette Vve ROBIN, 4 bis rue de la Forêt, le 15 décembre ; RACINET René, 13 rue des Cordières, le 16 décembre ; MARTINEZ Carmen Vve ROLLOT, 37 Avenue de Champabon, le 17 décembre ; GIBAULT Henri, 15 rue Raymond Béllagué, le 24 décembre ; CHALOPIN Gilbert, 12 rue du Parc, le 24 décembre ; MALOT Robert, 34 rue de Lagourd, le 31 décembre ; JOANNES Marcelle Vve RICHARD, 12 rue du Parc, le 5 janvier ; LEFRANC Jean, 12 rue du Parc, le 12 janvier ; WOLFERT Yannick, 14 rue de la porte de Melun, le 14 janvier ; FRANCLLET André, 13 Avenue de Champabon, le 3 février ; PELLEIEUX Jean Lou, 12 rue du Four, le 4 février ; KERGUELEN Médéric, 1 Ruelle Sainte-Quinette, le 13 février ; LEDRAPPIER Daniel, 3 Chemin de Villeneuve, le 7 mars ; SPIRANDELLI Jeanne Vve MESNEAU, 18 Boulevard d'Haussonville, le 7 mars ; GOUVERNE Yvette Vve CLEMENT, 12 rue du Parc, le 12 mars ; MARX Mauricette Vve FOURNIER, 12 rue du Parc, le 13 mars ; SZAFRANSKI Michel, 4 rue des Fontaines, le 18 mars ; MINOST Michel, 18 route de Mons, le 21 mars ; BRU Georgette Vve ROVETTA, 12 rue du Parc, le 23 mars ; LEGRAND René Vve AUDIN, 12 rue du Parc, le 24 avril ; DESCHASTRES Claude, 11 rue Salgues, le 25 avril ; CLARAS Henriette Vve GERVAIS, 12 rue du Parc, le 26 avril ; HUBERT Paulette, Epse FYBURCZA, 12 rue du Parc, le 12 mai ; BEAUREGARD Mauricette Epse PERSON, 4 Résidence Saint-Augustin, le 20 mai ; GANOUN Myriam Epse RAVAUD, 25 rue des Fossés, le 20 mai ; LANSADE Annie Epse VIVET, 15 Impasse Saint-Augustin, le 23 mai ; LEFORT Roger, 13 vignes de champabon, le 31 mai ; DEGRAVE Rémi, 12 rue du Parc, le 15 juin.





3 classes de l'école élémentaire ont participé cette année à la manifestation littéraire. Le vote, pour élire le livre qu'ils ont préféré, s'est déroulé à la bibliothèque avec le matériel de vote (urne et isolements) prêté par la mairie.

Bibliothèque municipale « Aimé Césaire »

(01.60.58.44.60)

Lundi : 10 h - 12 h - Mercredi : 10 h - 12 h
et 15 h - 18 h 30

Vendredi : 15 h - 18 h 30 - Samedi : 10 h - 12 h

Animations passées à la bibliothèque

Semaine de la langue française et de la francophonie

Samedi 15 mars à 14 h, une vingtaine de personnes a participé aux dictées adultes et enfants, lectures d'auteurs Francophones, Piano-expo de Zeina ABIRACHED.

Lundi 17 et mardi 18 mars - Jeux et lectures autour de la francophonie, piano-expo Zeina ABIRACHED, auprès de 11 classes du collège du Montois.

La bibliothèque a accueilli du 14 mars au 15 mai, le piano-expo de Zeina ABIRACHED, prêté par la médiathèque départementale de Seine-et-Marne. Les usagers ainsi que les classes élémentaires ont pu découvrir l'univers de l'auteure Libanaise francophone de bande-dessinées.

Musée mobile

Les lecteurs de la bibliothèque ont visité le Musée Mobile d'art contemporain à destination des enfants de 6 à 12 ans, que la commune a accueilli le mercredi 4 juin.



Afin de bénéficier de tarifs préférentiels, (environ 14.00 € de réduction sur des commandes regroupées), la bibliothèque vous propose des abonnements sur 8 mois avec 8 niveaux de lecture à « l'Ecole des loisirs » (éditeur spécialisé en littérature jeunesse) selon l'âge de votre enfant (Bébémamax jusqu'à 3 ans, Titoumax de 2 à 4 ans, ..., Médium Max pour les plus de 13 ans : du tout-petit à l'adolescent). Renseignez-vous !

La bibliothèque sera fermée du 4 au 31 août 2014. Bonnes vacances !

L'équipe de la bibliothèque

« MONSIEUR CLAUDE » A DONNEMARIE

Dans le cadre de nos rencontres théâtrales la compagnie du Dragon et de la Lézarde est venue nous présenter le 18 janvier dernier sa dernière création « Monsieur Claude ».

C'est une salle polyvalente comble qui a accueilli cette représentation, le jeu des acteurs et le thème de la pièce ont permis au public présent de passer un bon moment de théâtre et de divertissement. Les applaudissements nourris en fin de spectacle en ont d'ailleurs témoigné.

Comme il est de coutume, un pot d'amitié offert conjointement par la Compagnie et la Municipalité a clôturé la soirée et chacun a pu dialoguer et échanger ses impressions avec les acteurs dans un grand moment de convivialité.

Cette soirée fut un succès et nous attendons avec impatience de pouvoir accueillir une prochaine création de la compagnie du Dragon et de la Lézarde.

P. Girault



SPECTACLE DE DANSE FOYER RURAL 2014



Kermesse des écoles



Course contre la faim
Collège du Montois



8 mai 2014



Carnaval des écoles



Le carnaval des écoles en visite à la maison de retraite



Kermesse des écoles



RANDONNEE VTT/PEDESTRE



FETE DE LA MUSIQUE



LES TRAVAUX DU BOULEVARD DU NORD SONT REALISES EN 3 PHASES.



> **1ère phase:** Enfouissement des réseaux (électricité, éclairage public, les fourreaux pour le passage de la fibre optique et téléphone) et pose de candélabres. Ces travaux ont été réalisés de fin décembre 2013 à fin mai 2014 et financés par le syndicat d'électrification à hauteur de 50% du montant HT des travaux.

> **2ème phase:** Extension des réseaux d'eaux pluviales et d'assainissement, pour les eaux pluviales il s'agit de limiter l'arrivée à la station d'épuration d'eau claire qui la surcharge.

> ces travaux seront réalisés dans le courant des mois de juillet et août 2014 et financés par la commune sur budget principal et budget d'assainissement.

> **3ème phase:** Réalisation de la voirie dans le cadre du contrat triennal qui sera signé en septembre, avec un démarrage des travaux prévu en octobre financés par le conseil général à hauteur de 50% du montant HT des travaux .

> **Les travaux rue Champeaux seront réalisés en 2015 en 2 phases:**

> **1ère phase:** Enfouissement des réseaux (électricité, éclairage public et téléphone) et pose de nouvelles lanternes, ces travaux seront réalisés dans le premier semestre 2015 et financés par le syndicat d'électrification (SDESM) à hauteur de 50% du montant HT des travaux.

> **2ème phase:** Réalisation de la voirie dans la foulée dans le cadre du contrat triennal signé en septembre 2014 et financé par le conseil général à hauteur de 50% du montant HT des travaux.

M. Grisetto

SUCCEs POUR LES CHOCOLATS DE PÂQUES

Pâques, comme tous les ans, est un rendez-vous incontournable pour les enfants de la commune. Cette année encore, ils étaient conviés à participer à de nombreux jeux concoctés par la commission animation.

Deux lieux ont été retenus. Le cloître où les plus petits sont partis faire une chasse aux œufs parmi les plantes aromatiques du jardin médiéval. La halle où les plus grands ont participé à des jeux d'adresse pour leur plus grand plaisir.



Chaque enfant a pu se familiariser avec des lapins et poules vivants, qui étaient mis à disposition par un de nos bénévoles, et passer ainsi un bon après-midi à découvrir les jeux qui leur étaient destinés.

A la fin, chaque enfant est reparti content avec un sachet de chocolats proposé par les deux boulangers pâtisseries de la commune.

Remerciements à tous pour leur aide précieuse, également à Mme Vinardi et M Vernin pour la décoration de la Halle et le prêt des animaux.

P. Girault



Future cantine élémentaire



COURSE VERTE DU MONTOIS 2EME EDITION

La Commune de Donnemarie-Dontilly et le Foyer Rural ont organisé le 18 mai dernier un « trail », la Course verte du Montois.

Cette deuxième édition, qui s'est déroulée dans un bon état d'esprit, a vu une participation plus importante que l'an dernier, au grand soulagement d'Hervé Beaussart, fondateur de la course. 200 personnes ont répondu présent sur les deux courses et sur la randonnée pédestre. Les parcours s'effectuaient à plus de 90% sur des chemins et sentiers. Le 12 km permettait de découvrir les joies de la course nature sur un parcours accessible à tous, tandis que le 21 km était lui un vrai "trail", avec un tracé un peu plus technique.



Le soleil était au rendez-vous et après un départ donné par Monsieur le Maire, tous les participants s'élancèrent de la salle polyvalente, pour rejoindre les chemins et sentiers du Montois.

Au bout de 47 minutes, le 1^{er} coureur était déjà de retour, accueilli avec enthousiasme par le public présent. Les arrivées se succédèrent jusqu'à plus de midi. Chacun est reparti avec un pot de miel du canton et les premiers de chaque course furent récompensés par un joli trophée réalisé par une artiste de Thénisy, que nous remercions encore pour son idée originale, très représentative de la course verte du Montois.

Un tel évènement, pour qu'il soit réussi et puisse avoir lieu, est un travail d'équipe. Je tenais donc à remercier, le foyer rural, les amis coureurs et VTTistes d'Hervé qui ont reconnu et balisé le parcours, les commissaires de route, les employés communaux, nos partenaires pour les lots ainsi que nos sponsors pour les dossards et ravitaillements.

Encore merci à tous, grâce à vous cette deuxième édition fut un succès ; les participants enchantés du parcours, se sont promis de revenir.

P. Girault



Le court de tennis est ouvert à tous.
Pour la saison 2014-2015 : moins de 18 ans :
26 € – Adultes 40 € (assurance et licence
comprises) + clé 6 €
Inscriptions et paiement au Foyer Rural



Dès à présent vous pouvez vous rendre librement sur le terrain multisports rue des Ecoles



Le parc de Fortbois

Situé 1 rue des Ecoles, sera ouvert au public du 12 juillet au 21 août de 11 h à 17 h. Entrée gratuite.



Syndicat d'Initiative

Tous les samedis à 14 h rendez-vous devant la tourelle du Syndicat d'Initiative au bord de l'Auxence pour une découverte du patrimoine. Deux parcours sont proposés, un de 3 kms et un de 6 kms pour découvrir les richesses de notre patrimoine avec son histoire et les anecdotes s'y rattachant. Pour vous inscrire (recommandé), appelez au 0160673232
Cette année neuf circuits de randonnée pédestre dans le Montois, labellisés par Codérando peuvent vous y être remis. Durant la semaine, ces circuits sont également disponibles à la mairie. Une borne interactive vous renseigne en semaine pour compléter les permanences des samedis et du dimanche matin.

Jardin médiéval

Notre jardin médiéval fait peau neuve pour se préparer à couleurs jardin du CAUE 77.
visite libre de 9 h à 17 h.



D. Vo Van

Nos commerçants à l'honneur



Monsieur LEQUEUX, boulanger aux "Belles Miches", rue Raymond Bellagué, a reçu le Trophée de la meilleure baguette de Seine-et-Marne, en 3^{ème} position.

Le Restaurant « La Croix Blanche » a eu le coup de cœur du Jury de la Chambre des Commerces et de l'Industrie lors de la remise des Trophées du Commerce, des Services et du Tourisme 2014



Félicitations à eux, c'est un grand honneur pour notre commune.

Nouvelles activités



La chèvrerie de la Bassée-Montois
41 avenue de Champabon

LYS-ELEctricité
14 Place du Marché
06.07.85.48.75

Rémi CLAIR Electricité
7 rue de Lagourd
06.07.85.48.75



Dietéticienne-Nutritionniste à domicile

Marjorie CLERAY
06.03.55.26.33
cleray.dieteticienne@hotmail.fr
<http://cleray-marjorie-dieteticienne.e-monsite.com/>



JEHOL
centre d'affaires, pépinière d'entreprises
1 rue des Augères
06.86.34.77.14 - info@jehol-77.com

ATT Montois

Tennis de Table du Montois.

- Bilan de la saison 2013-2014
- Maintien des 3 équipes dans leur division respective en FFTT :
- Pré-régionale
- 2^{ème} division
- 3^{ème} division
- L'équipe des jeunes termine en 2^{ème} place de leur groupe, un excellent résultat pour le club.

En Sport en Milieu Rural :

- Descente de l'équipe 1 en 2^{ème} division
- Montée en 4^{ème} division de l'équipe 2
- Montée en 5^{ème} division de l'équipe 3

Participation des équipes 2 & 3 à la phase finale du 13 juin 2014 à Fontaine le Port pour le titre des champions.

Bilan des Inter-Départementaux Nord Ouest organisé à Donnemarie-Dontilly le 27 Avril 2014.

120 participants pour les qualifications au Nationale étaient présents durant toute cette journée.



Nous organiserons comme chaque année notre tournoi annuel le dimanche 19 octobre 2014.

Une équipe supplémentaire sera créée en Sport en Milieu Rural pour la saison prochaine. Nous serons présents au forum des associations comme chaque année depuis sa création.

Cette année, le Tennis de Table du Montois fête ses 10 ans, Gérard MASSON en a été le fondateur.

Sportivement,

I. Cleray

Familles Rurales

Nous terminons la saison en pleine forme. A la rentrée de septembre, nous serons présents au forum des associations où nous présenterons nos activités de gym volontaire :

- gym traditionnelle
- gym séniors
- step
- un cours de stretching : que certains de nos adhérents ont testé avec succès.



Venez nous rejoindre nombreuses et nombreux, nous travaillons, sérieusement, dans une atmosphère de bonne humeur décontractée.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter le 01.60.58.10.43 ou 01.64.01.31.06

J. Jolin

CAM Football

Une saison se termine mais une autre pointe déjà son nez avec une toute nouvelle équipe de dirigeants et d'éducateurs, de beaux projets pour l'année prochaine... dès aujourd'hui, il s'agit de préparer la saison suivante.

Pour cela rien de plus simple :

- Pour toute nouvelle demande, vous pouvez prendre contact par mail avec le club à cette adresse : camontois@lpiff.fr, par téléphone (avec la secrétaire du club aux horaires de bureau) au 06.63.25.10.84, un formulaire vous sera transmis.

La rentrée se fera en septembre, et vous pourrez retrouver le Club du CA MONTOIS sur un stand à la journée des associations.

- Les renouvellements d'inscriptions se font dès aujourd'hui pour pouvoir démarrer la saison au mieux et au plus vite (un formulaire et les licences pré-remplies seront distribués aux entrainements respectifs de chaque catégories)

N'hésitez pas à nous contacter.

Aude

Foyer rural

A partir du 10 juin, le secrétariat du Foyer Rural est transféré au 1^{er} étage de la Mairie et ce, jusqu'à la fin des travaux de construction de la cantine de l'école élémentaire.
Les heures d'ouverture au public (lundi 9 h-12 h / mercredi 14 h-19 h / samedi 9 h-12 h) et l'adresse postale restent inchangées. Nouveau numéro de téléphone : 07.82.95.50.13.

Date de la Brocante : **le dimanche 07 septembre 2014**

Comme chaque année, cette manifestation occupera les places et rues suivantes :

Rue des Ecoles	Avenue du Ralloy
Rue Raymond Bellagué	Rue Marie Chaubard
Rue du Four	Rue Bernard Duplessis
Place du Marché	Place des Jeux (de la poste à la rue Cassin)
Rue René Cassin	Rue Jean de Brion
Boulevard de l'Auxence	

Pour les habitants et commerçants des rues où a lieu la brocante : Inscriptions jusqu'au 16 août inclus. Le Foyer Rural sera intransigeant sur cette date limite, ensuite, les emplacements seront attribués aux premiers inscrits.

Pour toute personne habitant à l'extérieur du périmètre : inscriptions jusqu'au 1er septembre inclus. Toute inscription reçue hors délai sera automatiquement refusée.

Nous vous rappelons que toutes les inscriptions sont faites au Foyer Rural aux heures d'ouverture avec paiement obligatoire à la réservation. N'oubliez pas de vous munir de votre carte d'identité.

Pour ceux qui le désirent, vous pouvez télécharger et remplir un bulletin d'inscription ainsi que consulter le règlement de la brocante sur notre site internet.

Le secrétariat du Foyer Rural sera fermé du 19 juillet au 02 août inclus.

Tarifs brocante :

Habitants de la Commune : 3 € le mètre - Extérieurs à la Commune : 4 € le mètre

Pour nous contacter :

6, rue radepont 77520 Donnemarie-Dontilly Tél / Fax : 07.82.95.50.13

Email : foyerrural77520@free.fr

site internet: www.foyerrural77520.fr

Le Bureau

Yoga, Relaxation, Qi Gong, Tai Chi Chuan

Le **Hatha Yoga** est un travail sur la respiration au travers d'un ensemble de postures visant à tonifier et assouplir le corps pour élever le niveau de vitalité et de conscience.

Le **Yoga Nidra** est une technique de **relaxation** très complète ayant inspiré beaucoup de disciplines occidentales telles que la sophrologie et le training autogène.

Le **Qi Gong** signifie : Travail du **Qi** (énergie ou souffle vital).

À travers ses mouvements très lents, le **Qi Gong** aide à se recentrer, à apaiser le mental, à gérer le stress et les émotions. Il est une occasion idéale pour prendre le temps de se retrouver et se ressourcer.

Le **Tai Chi Chuan** est un art martial interne qui procède des principes énergétiques du **Qi Gong**.

Renseignements - Tél. : 01.60.67.44.28

michel.argent36@gmail.com

La nouvelle équipe municipale lui ayant renouvelé sa confiance, l'ACréDéPô prépare une nouvelle édition des Journées Européennes du Patrimoine, les après-midi des 20 et 21 septembre prochains, avec un souci d'extension par rapport aux éditions précédentes, et dont le programme est officiellement inscrit à la DRAC Ile de France.

Forte de l'incontestable succès d'une grande première, organisée avec le concours de la municipalité : le récital du célèbre trompettiste Jean-Claude Borelly (photo) le 10 mai dernier en l'église Notre-Dame de Donnemarie (St Pierre-St Paul de Dontilly étant toujours fermée au public) et qui a réuni 180 amateurs enthousiastes, l'association conçoit ces JEP 2014 comme un nouveau signal fort des missions qu'elle se donne depuis sa création : **contribuer par des événements marquants à faire reconnaître l'intérêt d'un Pôle Culturel de territoire**, et ainsi renforcer le projet



communautaire de rendre accessible au public l'église de Dontilly, afin que sa reconversion en un lieu culturel et associatif permette dans un avenir proche d'offrir de tels événements d'envergure, gratuits ou non.



Le thème de ces journées du patrimoine 2014, voulu par le ministère de la culture et de la communication est : « **Patrimoine naturel, patrimoine culturel** ». Le parc du Domaine de Fortbois, à nouveau mis gracieusement à disposition pour l'événement par Monsieur Jean de Froidefond, se prête donc fort à propos pour illustrer cette idée que la nature, elle aussi, contribue à notre environnement patrimonial et culturel.

En particulier, une **promenade arboricole** dans ce parc, jalonnée de panonceaux avec l'aide du CAUE77, et qui sera d'ailleurs

possible dès juillet, permettra aux visiteurs d'identifier et de mieux connaître les arbres remarquables qui en font sa beauté. Des compléments pourront leur être donnés par un guide-conférencier, qui leur parlera aussi du bois et de son contenu patrimonial, révélé par la dendrochronologie, science récente qui permet de dater des vestiges de constructions enfouies par lecture comparative des cernes de croissance.

Outre le tour de la Butte St Pierre et une incursion dans St Pierre-St Paul, les visiteurs trouveront dans le parc les attractions qui ont fait le succès des deux précédentes éditions : camp médiéval, saynètes et simulations de combats médiévaux, machine de guerre, concert de chant, ateliers traditionnels (vitrail par Eveline Bonnet, poterie par Bruno Treni, charpente par Pierre-Michel Lagan et son fils Compagnon du TDF), boulangerie-pâtisserie à l'ancienne (Olivier Vauttier). Le concours d'associations est acquis : Trait d'Union, Croix Rouge, Syndicat d'initiative (qui entre autres proposera 9 chemins de randonnée dans le Montois), Evasion-Bassée-Montois, etc....

F. Plassat

Rappelons que la SHAAP (*Société d'Histoire et d'Archéologie de l'Arrondissement de Provins, fondée le 15 décembre 1892 et reconnue d'utilité publique le 18 janvier 1925*) a pour mission principale :

« La sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine historique, archéologique et artistique de Provins et de sa région »

De par sa mission, en tant que société savante en histoire et archéologie, elle a accueilli et maintenant parraine l'ACréDéPô, association patrimoniale qui a pour but la reconversion de l'église de la butte Saint Pierre de Donnemarie-Dontilly, en « Pôle Culturel ».

La délégation Bassée-Montois de la SHAAP est, de ce fait, non seulement associée aux manifestations de l'ACréDéPô mais les complète sur tout le patrimoine architectural local que ce soit civil, religieux ou toute découverte à caractère historique dans son territoire.

Partie prenante pour les Journées Européennes du Patrimoine, les JEP 2014 des 20 et 21 septembre, elle s'associe aux manifestations de la Butte Saint Pierre et du domaine de Fortbois, mais aussi, cette année, avec la complicité de la municipalité et du Syndicat d'Initiative, à la visite libre de l'église Notre Dame de Donnemarie-Dontilly, de son cloître, de la chapelle des morts, appelée Dame-Quinette et de l'ancien cimetière reconverti en jardin médiéval en 1997 par Christophe Grunenwald. C'est aussi la délégation Bassée-Montois de la SHAAP qui a permis l'inscription aux JEP 2014, par leurs propriétaires, de la ferme château des Presles, comprenant son fromager-pigeonnier et les ruines du château de la Mothe à Gurcy-le-Châtel. Un lien est aussi créé avec l'ARAP (Association pour le Rayonnement de l'Abbaye de Preuilly).

Progressivement, les années à venir, d'autres constructions du patrimoine local, comme des lavoirs, des caves à lobes latérales, des circuits intra et extra-muros, pourront être proposés. Mais pour cela, comme pour toute activité, il faudra trouver des bénévoles qui accepteront de se former et donner de leur temps pour accueillir les touristes.



Visite des Ganecoux dans le cloître de Donnemarie-Dontilly JEP 2010

Alain Thiriot-Thoret mai 2014
Délégué cantonal Contact 01.60.58.18.97

FENÊTRE SUR L'ART

AU CŒUR DE L'INTIME DE 14-18

Loin des commémorations traditionnelles, Fenêtre sur l'Art se propose de présenter le regard d'artistes contemporains sur l'intimité de ceux qui ont vécu la grande guerre. Une exposition originale qui se tiendra du 1er au 30 novembre 2014.

Fenêtre sur l'Art exposera dans la halle, le cloître et les murs de la ville, les œuvres originales d'une petite dizaine d'artistes contemporains. La plupart d'entre elles sont réalisées spécialement pour l'occasion. La manifestation offrira également des concerts, une intervention théâtrale et une projection de courts métrages.

Au programme :

1er novembre : vernissage

15 novembre :

- projection de courts métrages
- récital de chansons sur la guerre de 14 (des années 40 à nos jours)

30 novembre :

- création théâtrale par le Théâtre du Soliloque dans l'enceinte du cloître
- concert de la "Renaissance vouloxoise" à l'église de Donnemarie



Participez !

Fenêtre sur l'Art invite tous les habitants à participer activement à la manifestation. Vous pouvez bien sûr nous rejoindre pour organiser l'exposition. Vous pouvez aussi devenir acteur du travail de certains intervenants.

- Le Théâtre du Soliloque recherche des personnes intéressées pour participer à son intervention dans le cloître. Elles seront invitées à déambuler en scandant certains mots. Elles pourront en partie improviser si elles le désirent.
- Un photographe recherche de jeunes adultes (hommes et femmes) de Donnemarie-Dontilly et des environs, descendants des poilus. Ceux-ci étaient en effet souvent fort jeunes. Pourtant, sur les photos d'époque, ils nous apparaissent plus vieux qu'ils n'étaient réellement. Le noir et blanc, l'uniforme et la moustache y sont sans doute pour quelque chose. Pour rendre palpable le sacrifice de cette jeunesse, le photographe se propose de faire le portrait de jeunes gens d'aujourd'hui (18-25 ans environ), ceux-là mêmes qui, en cas de conflit, seraient susceptibles de partir à la guerre. L'idéal serait qu'ils portent le nom d'un poilu inscrit sur les monuments aux morts de la région. Mais tous les jeunes gens du pays Bassée-Montois qui sont intéressés par cette démarche sont bien sûr les bienvenus.

Merci de vous faire connaître auprès d'Emmanuel Thévenon au 06 07 39 50 74 ou par mail : thevenon.emmanuel@gmail.com.

Pour en savoir plus sur Fenêtre sur l'Art : www.fenetresurlart.org – www.facebook.com/fenetresurlart

Vous trouverez ci-dessous la liste des poilus inscrits sur les monuments aux morts de Donnemarie et de Dontilly.

Donnemarie

Beaumont Georges, Blanchot Georges, Bouland André, Bourbon Edmond, Camus Gaston, Chaney Georges, Daudignac Louis, Daudignac René, Dauphin Albert, Fourtier Charles, Frèche Louis, Gendarme Arthur, Gendarme Maximilien, Larcher Louis, Lavie Prosper, Legendre Maurice, Legouge René, Legrand Emile, Louet Charles, Lucquin Victor, Meignen Jules, Michaut Henri, Monpoix André, Monpoix Pierre, Montfort Norbert, Paré Maurice, Poisson Henri, Richard Gabriel, Villain Aristide.

Dontilly

Bellagué Georges, Belliot Paul, Bourgeois Georges, Cibault Albert, Cibault Henri, Corneille Henri, Gibault Charles, Guillemot Georges, Hodier Maurice, Hodier Paul, Jouhaud Henri, Laurent Émile, Laurent Gaston, Laurent Maurice, Laurent Romain, Leclère Raymond, Mathière Auguste, Mélique Ange, Michon Léon, Millet Gaston, Parriche Louis, Petithomme Lucien, Renault Paul, Testard Raymond, Thumond Marcel, Touzard Henri.

Les printemps se suivent et se ressemblent, nous sommes depuis quelques années dans une période instable ou nos soirées ne sont pas toujours de saison. nous avons tous constaté ce dérèglement. Cela implique peu d'observations ces dernières semaines. Mais réjouissons-nous, cet été s'annonce prometteur quant à l'observation des planètes Mars, Saturne, Jupiter, etc...

Chacun à son niveau peut planter son nez vers le ciel, nos yeux peuvent discerner environ 3000 étoiles. Et pourquoi pas une comète cet été, elles sont imprévisibles.

Actualité très importante, les traditionnelles « Nuits des étoiles » qui se dérouleront cette année sur deux soirées les nuits du vendredi 1er et samedi 2 août. Rendez-vous à partir de 22 h 30 sur notre site d'observation à Mons. Un balisage sera organisé.



Calendrier : 20 septembre, randonnée nocturne avec nos amis d'AGRENABA suivie par une soirée d'observation du ciel. Et le 27 septembre, comme chaque année, soirée d'observation à Chalautre-la-Petite.

Notre point de rendez-vous se situe sur l'ancienne plate-forme pétrolière en haut de la vieille route de Mons-en-Montois, chaque samedi soir à 20h30. En cas de mauvaises conditions météo, nous disposons d'un abri sur place.

Les membres d'Astro Bassée-Montois vous souhaitent de bonnes vacances sous les meilleurs cieux possibles.

Astro Bassée-Montois est le club le plus dynamique du sud de la Seine-et-Marne. Bon ciel à tous, et n'hésitez pas à lever la tête vers les étoiles.

Pour tout renseignement :
Contact : 01.60.96.85.10 ou 01.64.01.32.10
E-Mail : abm@abm.asso.fr
A visiter : www.abm.asso.fr

L'équipe ABM

Après les 4 concours d'hiver, il a été établi le classement. Le vainqueur est D. Morisseau devant Y. Breton et R. Sauret.

A la suite de l'assemblée générale du 22 novembre, un nouveau bureau a été formé suite à la démission de T. Mercier. Il se compose ainsi pour 2014 :

Président, G. Cheneviere ; Secrétaire, J. Fernandes ; trésorier, J.-L. Gobinot ; membres G. Noppé et F. Pelletier.

La saison a commencé le 23 mars, par un concours en doublette formée remporté par D. et T. Gay devant la doublette D. Robinot/G. Cheneviere ; 3^{ème} P. Olascoaga/D. Morisseau.

Le 13 avril concours en triplète formée, victoire de E. Gouchon/J. Pelletier/F. Prevost devant T. et D. Guay/ J. Lienard ; 3^{ème} J.-F. Moreau/D. Morisseau/P. Olascoaga.

Le 21 avril ouvert à tous, 31 équipes ; la victoire n'a pas eu lieu, les 2 équipes se sont partagées les gains.

Le 4 mai, mêlée tournante, 32 joueurs, victoire de Y. Breton devant C. Cheneviere et G. Cheneviere.

Le 11 mai, concours en doublette formée, 18 équipes, victoire de Y. Breton/D. Morisseau devant D. Gay/T. Gay, 3^{ème} S. Masson et A. Catherine.

Le 25 mai, 28 joueurs en mêlée fixe, victoire de Y. Breton/F. Pelletier devant G. Noppe/F. Prevost, 3^{ème} F. Dubois/T. Gay.

Pour tous renseignements : 06.71.88.25.97
Ou <http://guycheneviere.e-monsite.com/>

Le Président,
G. Cheneviere



ATTENTION AUX VOISINS

Par arrêté préfectoral, l'autorisation d'utiliser des matériels bruyants, est réglementée :

Les jours ouvrables de 7 h à 20 h.
Samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h 30.
Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE

Du 1^{er} avril au 30 septembre

Lundi, mercredi et vendredi : 14 h à 18 h
Mardi et jeudi : 8 h 30 à 12 h
Samedi : 8 h 30 à 12 h – 14 h à 18 h
Dimanche : 9 h à 12 h.

JOURS DE COLLECTE



Ordures ménagères
les mardis

(Veuillez sortir vos bacs uniquement la veille au soir)

Tri sélectif
1 jeudi sur 2
Selon le calendrier



**Le secrétariat de mairie sera ouvert
uniquement le matin
de 9 h à 12 h du 15 juillet au 14 août 2014
Fermé le samedi 16 août**



Une association dont le but est de découvrir des pays étrangers va voir le jour dans quelques semaines en partenariat avec la mairie. Un week-end en Angleterre est prévu en octobre prochain.

De plus amples informations suivront via le site internet de la commune et le prochain lien.

S. Sosinski

INTERDICTION DE BRULER

Dans le cadre de la lutte contre la pollution de l'air et conformément à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement du 3 août 2009, **une circulaire ministérielle** a été élaborée sur la pratique du brûlage à l'air libre.

Nous sommes donc doublement concernés par ces mesures et **dans l'obligation de respecter la loi, toute personne ne respectant pas l'interdiction de brûler sera amendable.**